

DELIBERATION**du Conseil Municipal
de la commune de RAUCOULES**

Séance du 22 septembre 2025

DEPARTEMENT
Haute-Loire

D25-22-09-07

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
15	14	14

Date de convocation

17 septembre 2025

Objet de la Délibération

**ELARGISSEMENT de la VOIRIE
COMMUNALE N°8****Achat de terrain
A M. et Mme BEAL Alain et
Blandine**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Raucoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUVIGNET, Maire.

Présents : Mmes et MM Bernard SOUVIGNET, Jean-Marc TOURON, Jean TEYSSIER, Jacki BRUN, Martine PAILLET, Marie-Christine PATOUILLARD, Laëtitia BASTIN, Estelle ALLEMAND, Denis CORSOUX, Marie-Lise MASSON, Aline PICHON, Lionel CHARRAS, Pierre-Henri MANIOULOUX, Pierre PLATON.

Procuration :

Absents : Mégane EMONET

Secrétaire de séance : Estelle ALLEMAND

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de régulariser les terrains situés aux Olmes suite à la régularisation du tracé de la voirie communale n° 8, par la cession d'un terrain, situé sur la commune de RAUCOULES, cadastré section D 443, lieu-dit les Olmes, d'une surface de 27 m² appartenant à Mr et Mme BEAL Alain et Blandine, telle que matérialisée sur le plan de division établi par le Cabinet GEOLIS et présenté au Conseil Municipal.

Cet achat est effectué avec dispense de paiement dans le but de régulariser le tracé de la route.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cet achat avec dispense de paiement et indique que l'ensemble des frais occasionnés par cette opération (notaire) seront à la charge du vendeur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte et d'une manière générale tout document s'y rapportant

Fait à RAUCOULES, le 22 septembre 2025

Le Maire,
Bernard SOUVIGNET